

**« LE TIR BEURSAULT,
PRATIQUE TRADITIONNELLE DU TIR A L'ARC »**



Présentation sommaire

Le tir beursault est une manière traditionnelle de pratiquer le tir à l'arc dans un lieu spécifique nommé « jeu d'arc ». Cette coutume est essentiellement présente dans les régions Picardie et Ile-de-France mais elle est diversement pratiquée au-delà de ces frontières régionales, avec ou sans jeu d'arc. Son origine exacte est difficile à préciser. Comme de nombreux jeux traditionnels, une parenté indéniable avec les pratiques populaires du Moyen Âge peut être supposée.

Il s'agissait de la discipline majoritairement pratiquée au sein de la *Fédération des Compagnies d'arc de l'Ile-de-France* lors de sa création en 1899, organisme qui devint en 1911 la *Fédération des Compagnies d'Arc de France* avant de prendre le nom, en 1928, de *Fédération Française de Tir à l'arc*.

Pratiqué sur un terrain spécifique nommé « jeu d'arc », « jardin d'arc » mais aussi « beursault » qui lui donne son nom, le tir beursault est une discipline régie par des règles d'honneur et de courtoisie dont la codification a trait à la bienséance tout autant qu'à la sécurité. Le cérémonial observé dans l'enceinte du jeu s'inspire de symboles proches de la liturgie catholique, une Tradition à laquelle sont initiés les Chevaliers d'arc, garants du bon fonctionnement de la Compagnie d'arc.

Fortement concurrencé par la multiplication des loisirs sportifs, le tir à l'arc traditionnel se trouve parfois marginalisé. Sur 73 000 licenciés auprès de la Fédération Française de Tir à l'arc il compte aujourd'hui plusieurs milliers de pratiquants (20 000 selon certaines sources), difficilement quantifiables. Il connaît actuellement un nouveau souffle lié à la re-création de compagnies traditionnelles qui cohabitent bien souvent avec les clubs sportifs de tir à l'arc.

Légende de l'illustration : 1- Carte postale (Editions Delcamp) représentant le jeu d'arc de la Compagnie d'arc de Sainte-Agathe, Crépy-en-Valois, collection particulière.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

Nom de l'élément

Indiquez le nom employé par la communauté ou le groupe concerné pour désigner l'élément et, le cas échéant, ses variantes :

Le « tir beursault » est aussi appelé de nos jours « beursault », « jeu beursault » ou encore « noble jeu de l'arc ».

1. Type d'élément selon la classification Unesco

Indiquez le ou les domaines de l'élément :

- traditions et expressions orales
- pratiques sociales
- jeu traditionnel
- pratiques initiatiques

2. Communauté(s), groupe(s) associé(s) à l'élément

Décrivez la ou les communauté(s) ou le ou les groupe(s) et, le cas échéant, le ou les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément du patrimoine culturel immatériel.

Ce tir traditionnel est pratiqué par les archers français (on compte aussi au moins une compagnie en Belgique), membres de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) dont la grande majorité est membre de compagnies d'arc. A la différence des clubs de tir à l'arc, les compagnies ont pour objectif et pour loisir de faire perdurer leurs traditions, leurs pratiques et les valeurs qui y sont affiliées. La tradition du tir beursault est reconnue par la FFTA et par les ligues régionales de tir à l'arc.

Comme dans d'autres sports et traditions populaires, tous les milieux sociaux y sont aujourd'hui représentés, sans exclusive ni représentativité particulière de certains milieux ou de certaines professions.

3. Localisation physique de l'élément

Indiquez le lieu de pratique de l'élément (municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit...).

Ce jeu est aujourd'hui essentiellement pratiqué dans les compagnies d'arc d'Ile-de-France et de Picardie. Ces zones régionales sont appelées « rondes » (ou nommées « familles » en Ile-de-France) par les archers, et elles sont elles-mêmes subdivisées en de nouvelles « familles » (ou « rondes » pour l'Ile-de-France). L'ensemble de ces groupes, dont la terminologie varie selon les régions, fédère les compagnies dans des cercles de sociabilité de différentes échelles. Pour autant, tous se réfèrent à une origine commune.

La pratique en elle-même se déroule dans un « jardin d'arc » comportant un ou plusieurs « jeux d'arc », dits aussi « jeux beursault ». Par mesures de sécurité, les jeux d'arcs sont bien souvent situés en périphérie des villes. Avec l'expansion urbaine, certains d'entre eux, plus anciens, se

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

trouvent aujourd'hui englobés dans l'agglomération et intégrés aux infrastructures sportives des villes à l'exemple de plusieurs jeux parisiens. Les contraintes sécuritaires ont obligé les archers à équiper leur structure de « gardes » de protection - de grandes planches verticales en bois - pour éviter que les flèches « perdues » n'aillent blesser un tiers.

A votre connaissance, l'élément est-il pratiqué d'une manière similaire en France et/ou à l'étranger ? Si oui, précisez à quel endroit et/ou dans quel pays ?

Selon la carte d'implantation des compagnies d'arc (annexe 1), le tir beursault est pratiqué par plusieurs compagnies hors du périmètre régional défini tout d'abord. Il s'agit souvent de compagnies d'arc « exportées » par des archers initialement venus de Picardie ou d'Île-de-France. C'est également le cas de quelques rares compagnies en Belgique, fondées par des français expatriés. La création d'une compagnie d'arc est un processus relativement complexe et se fait par parrainage : chaque compagnie est donc historiquement liée à une autre. Par ailleurs, des variantes similaires de ce type de tir traditionnel ont existé dans plusieurs pays d'Europe et arabes, sans qu'une persistance contemporaine nous soit connue. En France, les pratiquants du tir à l'arc sur perche, jeu populaire dans le Nord et surtout en Flandre, ont certaines coutumes en commun avec la tradition de tir beursault : présence de compagnies, « logis d'arc » comme lieu fédérateur pour une compagnie, tradition des tirs du roi chaque année.



2- Le tir beursault se pratique avec tous les types d'arcs (droit, classique, compound) en tirant des haltes, c'est-à-dire des allers retours d'une « butte » à l'autre.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

4. Description de l'élément

Décrivez la pratique actuelle de l'élément. Donnez le plus de précisions possible : résumez ce que vous savez de l'élément du patrimoine tel qu'il s'observe aujourd'hui, en répondant aux questions quoi ?, comment ?, qui ?, où ?, quand ? et depuis quand ? Indiquez également les matériaux, les outils, les machines ou les objets constitutifs de la pratique. La description doit tendre vers l'objectivité et être dénuée de jugement de valeur.

Le tir beursault consiste pour les archers à tirer dans un « jeu d'arc » (ou « jardin d'arc ») équipé de deux « buttes » de tir : la « butte d'attaque » et la « butte maîtresse ». Ces deux repères de tir sont éloignés de manière à pratiquer le tir réglementaire à une distance de 50 mètres. Les deux buttes sont équipées d'une ciblerie car on tire par « halte », c'est-à-dire un aller-retour. Le jeu d'arc se compose de trois allées : l'allée centrale, dite « allée du roi », ne peut être empruntée que lors de très rares occasions et dans des conditions précises, sous peine de faillir aux règles du tir.

Sur chaque butte se trouve une « carte beursault » (cf annexe 6), cible particulière n'ayant que peu évolué dans l'histoire. Cette carte, qui possède une signification symbolique, est uniquement utilisée dans le tir beursault et ne se trouve dans aucune autre tradition de tir à l'arc.

Lors de sa première flèche, le premier archer du peloton se positionne sur le pas de tir depuis la butte maîtresse et face à la butte d'attaque, à une distance de 50 mètres. Après avoir salué les autres archers présents : « Mesdames Messieurs, je vous salue », il arme et tire une flèche. Lorsque tous les archers ont tiré (après avoir salué les présents), ils se rendent par une allée parallèle dite « allée des chevaliers » jusqu'à la butte d'attaque. Ils récupèrent leurs flèches, se positionnent l'un après l'autre dans le même ordre à 50 mètres face à la butte maîtresse et tirent la même flèche. Ils ont alors tiré « une halte » (un aller-retour), c'est-à-dire deux flèches au total.

Le tir beursault se pratique seul, ou à plusieurs archers, en un nombre fixé à l'avance de haltes ou de points gagnants. Il existe plusieurs jeux possibles :

Le tir beursault se pratique seul, ou à plusieurs archers, en un nombre fixé à l'avance de haltes ou de points gagnants. Il existe plusieurs jeux possibles :

- soit un duel (individuel ou par équipe) en douze points gagnants appelé « rognette ». Selon cette règle, la flèche la plus proche du centre de la carte marque le point (les flèches à l'intérieur de la carte sont appelées « honneurs »).
- soit un tir en vingt haltes appelé « prix particulier » ou « petit prix » (classement aux honneurs et aux points)
- soit un tir en trente haltes appelé « prix général » (classement au meilleur noir : seules les flèches proches du centre sont retenues : de 0 à 20mm et mesurées au centième de millimètre).

Chaque jeu possède ses propres règles, octroyant au gagnant une récompense (bien souvent alimentaire) ou une somme d'argent. Des tirs spéciaux dits aussi « de tradition » sont organisés: la Saint-Sébastien (20/01) en l'honneur du patron des archers, l'abat-l'oiseau qui désigne chaque année le Roi de la compagnie, l'anniversaire de la compagnie, rencontres entre compagnies appelées « Parties de jardin », mariage ou décès d'un membre de la compagnie... Lors de ces tirs, la carte est spécialement décorée, offerte ou conservée en souvenir. Quel que soit le jeu pratiqué, un rituel strict est observé avant, pendant et après le tir, tant pour garantir la sécurité au sein du « jeu d'arc » que pour faire perdurer les traditions. Ainsi, avant de décocher sa première flèche, l'archer doit crier « Mesdames et Messieurs, je vous salue » et les autres archers présents répondent « salut ». Le tireur applique dans cette occasion une règle de courtoisie mais également signale son tir afin que nul ne demeure dans l'axe de la flèche.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le tir beursault se pratique toute l'année, celle-ci étant marquée par des temps fédérateurs propres à la compagnie ou à la ronde (ou famille) à laquelle celle-ci appartient. Les tirs traditionnels et parties de jardin sont souvent accompagnés d'un repas convivial.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

Indiquez des informations sur son mode de transmission, sa vitalité ou sa fragilité, les personnes qui le pratiquent, l'entretiennent et le transmettent, son contexte de réalisation ou de pratique, son évolution, ses adaptations et ses emprunts, les organisations concernées, etc.

Le premier document connu qui décrit et continue de nos jours à régir les traditions de l'archerie sur le plan national a été publié en 1733, par l'abbé Henri Charles Arnault de Pomponne, et s'intitule *Statuts et Règlement généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de France*. Au cours du temps, ce premier texte a été révisé plusieurs fois. Ceux actuellement en vigueur sont les *Règlements généraux des chevaliers de l'arc et archers de France* de 1960, réédités en 1975. Actuellement une Charte des Rondes de France complète et actualise ces derniers.

Au cours des siècles, à la fin de sa vocation strictement militaire, le tir à l'arc est devenu pour de nombreux archers un art chevaleresque : un combat individuel et collectif (en compagnie) qui se mène autant contre un adversaire désigné (une compagnie ou un peloton d'archers) lors d'affrontements récréatifs que contre soi-même. Le tir impose en effet une discipline personnelle, autant mentale que physique, recherchant un « équilibre ».

Les archers désignés comme garants de l'esprit et des traditions de l'archerie sont appelés « chevaliers de l'arc ». Traditionnellement, une compagnie doit être composée d'au moins trois chevaliers. Ce nombre peut ensuite croître en fonction de la manière dont se transmet la Tradition au sein de la compagnie. Pour être reçu lors d'une cérémonie initiatique, il faut que l'aspirant se soit particulièrement investi au profit du noble jeu de l'arc en général et de sa compagnie en particulier. Sa demande d'admission est alors proposée par des « parrains » et les chevaliers constituant la compagnie doivent être majoritairement d'accord pour accepter l'archer.



Si au début du siècle dernier tous les membres des compagnies d'arc étaient des chevaliers de l'arc ou en devenir, de nos jours, la proportion de chevaliers a largement diminué (20% en moyenne). Ceci est expliqué par le fait que les membres des associations sportives sont aujourd'hui généralement moins investis dans leurs structures associatives et réticents à s'engager sur du très long terme.

Les chevaliers de l'arc n'ont de cesse de transmettre au mieux ces anciennes traditions aux jeunes archers, même si la plupart des compagnies d'arc mettent un point d'honneur à concilier loisir sportif et traditions du noble jeu de l'arc.

Légende de l'illustration : 3- Portrait de Roger Scart, roi de la Compagnie d'arc de Sainte-Agathe (Crépy-en-Valois) et fondateur du Musée de l'archerie en 1946. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

III. HISTORIQUE

1. Repères historiques

Indiquez au moyen de sources (références bibliographiques, discographiques, audiovisuelles, archivistiques, etc.) quel est l'historique de la pratique ou de l'élément, puis vous l'insérerez dans son contexte.

Le terme de « beursault » est extrêmement difficile à dater étymologiquement. D'aucuns pensent qu'il s'agirait d'une traduction du mot latin « bersarii » désignant les officiers de vénerie du temps de l'empereur Charlemagne, sans que cela soit réellement attesté. Quoiqu'il en soit, l'existence du mot « beursault » (avec ses variantes anciennes : « bersail », « bersaud », « bersaux ») remonte de manière certaine au moins au début du XVII^e siècle¹. Entre cette date et le XVIII^e siècle, il signifiait à la fois « le but », « le blanc ou le noir du centre de la cible », la « butte de tir ». Le verbe « bersailler » ou « bersauder » signifiait quant à lui « viser ».

Selon des versions répandues mais non attestées là encore, le terme de beursault proviendrait également des arbres du jardin d'arc taillés en « berceau » (en voûte), placés en deux colonnes en guise de garde et allant d'une butte à l'autre afin de retenir les flèches égarées. D'autres récits, un peu plus légendaires, citent la forme des douves entourant les châteaux médiévaux dans lesquelles les archers étaient censés s'entraîner en prévision de combats.

Dès la naissance des villes, au XII^e siècle, les « bourgeois » (habitants des bourgs) se sont empressés de créer des « milices » regroupées en compagnies par quartiers. En accord avec l'échevin (ou le bourgmestre dans le Nord), ces milices étaient chargées d'assurer la sécurité civile. Les armes de trait étant les plus efficaces, les bourgeois se mirent rapidement au maniement de l'arc et le tir beursault devint un entraînement militaire obligatoire pratiqué chaque dimanche. Pour encourager les bourgeois à s'entraîner, des exemptions fiscales furent promises par les municipalités.

Il semblerait que les caractéristiques du tir beursault aient été adoptées pour plusieurs raisons, d'ordre essentiellement pratique : la distance de tir, qui est de 50 mètres, correspond à une distance pratique de tir au combat à l'arc ; le diamètre de la cible correspond à peu près à la largeur du bassin d'un homme ; et la hauteur entre le sol et le centre de la cible était de 80 cm, ce qui correspondait à la jointure de l'armure, point central et hémorragique au combat (la hauteur est aujourd'hui bien souvent relevée à un mètre).

Avec la pacification de la France, l'abandon des armes de traits au profit des armes à feu, la composante militaire du beursault et des compagnies devint moins importante à la fin du XVII^e siècle. L'exercice militaire des bourgeois se transforma en un amusement, le « noble jeu », qui s'exerçait à l'arc, à l'arbalète ou encore à l'arquebuse². De fait, les compagnies sont à partir de l'époque moderne, le reflet d'une sociabilité plutôt notable. A compter du XIX^e siècle, on pourrait évoquer une certaine « catégorisation » des compagnies, leurs membres se regroupant par centres d'intérêt, affinités religieuses ou par métiers. Cela explique que bien souvent une même ville pouvait compter plusieurs compagnies, qui ne frayaient jamais ou rarement ensemble.

Le Triomphe de la glorieuse Vierge Marie contre les calomnies du Sieur de Mestre Simeon Codur dressé par Valentin Gerard, 1607

2 Thomas Fressin. *Histoire des compagnies d'arc*, dans le journal *L'Archer Français* de septembre 2012

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La symbolique inhérente à l'arc et à la flèche, aux accessoires, aux buttes, aux cartes ou encore à l'archer, semble exister en France au moins depuis le Moyen Âge, car des poèmes anciens en font état³. Au XVIIIe siècle, un certain mysticisme faisant référence aux récits de la Passion du Christ s'est attaché à décrire le jardin d'arc, les dispositions de l'archer, le but à atteindre pour un tir droit et juste. Si cette symbolique chrétienne imprègne encore le déroulement du tir, le tir beursault a bien sûr évolué, à l'instar de toutes autres disciplines sportives, tant en fonction des aspirations de ses pratiquants que des évolutions techniques du matériel de tir. Voici un exemple d'évolution dans la pratique⁴ :

- Depuis le XVIIe siècle jusqu'au milieu du XIXe siècle, la carte beursault est tenue en butte par cinq « broches » (clous coniques) : 4 dans les angles de la carte et une en son centre, la « maîtresse broche », cible de la carte. Tous les anciens règlements de tir mettent en avant ces broches car elles avaient une symbolique mystique forte : les premières broches représentaient les clous de la passion et la maîtresse broche la sainte Lance. Cette broche centrale empêchait de réaliser le coup parfait au centre de la carte, rappelant symboliquement à l'archer que la perfection n'est pas de ce monde.

- A partir du milieu du XIXe siècle, une certaine forme de laïcisation de la pratique et la recherche constante de performance sportive conduit à abandonner la broche centrale, permettant aux archers d'atteindre un réel « coup de 0 » (centre parfait) de la carte. Ainsi apparut le « marmot », sorte de petite cible centrale superposée au-dessus de la carte, qui se substitue depuis à la broche maîtresse et se relève facilement pour calculer la distance entre l'impact de la flèche et le centre de la carte, au centième de millimètre près⁵.

Au début du XXe siècle, les cartes beursault, imprimées massivement, se sont standardisées⁶. Autrefois, toutes étaient peintes et décorées différemment, par de véritables artistes, internes ou extérieurs aux compagnies. Toutefois, la standardisation des cartes n'empêcha pas les archers de poursuivre cette tradition de décoration des cartes. Suivant l'importance des Prix et Parties de jardin, les cartes sont toujours décorées et s'assimilent parfois à de vraies œuvres d'art (cf annexe 6).

2. Les récits liés à la pratique et à la tradition

Indiquez de quelle manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément.

Les archers et chevaliers de l'arc voient aujourd'hui leur jeu comme un sport ancien remontant au Moyen Âge. Beaucoup ignorent les racines militaires et mystiques qui furent pourtant à la base du jeu qu'ils perpétuent, ne conservant en mémoire que l'organisation hiérarchique des compagnies qui en découle logiquement.

L'origine ancienne du tir traditionnel est souvent fantasmée, en s'appuyant sur des sources historiques peu fiables. Ces récits qui se transmettent essentiellement de manière orale sont à la base de bien des désaccords entre archers à l'image de la croyance qui veut que la première compagnie d'arc naquit au IXe siècle, instituée à Soissons pour devenir la gardienne des reliques de Saint Sébastien. Cet épisode historiquement non attesté est à l'origine d'une organisation, l'Ordre des

3 Poème « Arbalétrière royale » du moyen-âge publié dans le *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, 1902.

4 Thomas Fressin. *Le Beursault*, dans le journal *L'Archer Français* du 29 mai 2013

5 Thomas Fressin. *Le compas Ognard*, dans le journal *L'Archer Français* du 18 avril 2012

6 Thomas Fressin. *Le Beursault*, dans le journal *L'Archer Français* du 29 mai 2013

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

chevaliers de saint Sébastien, et positionne la compagnie d'arc de Soissons en tête de tout cortège comme « compagnie colonelle », sans pour autant que ces pratiques soient reconnues par l'ensemble des compagnies d'arcs ou des archers.

De manière plus générale, peu de récits structurent et formalisent la pratique traditionnelle du tir à l'arc. Plusieurs ouvrages, en plus des statuts et règlements généraux précédemment cités font toutefois référence auprès des archers jusqu'à être intégrés à l'histoire de la pratique traditionnelle :

- Etudes sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers*, par L.A. Delaunay, 1879.

- Les compagnies du papeguay, étude historique sur les sociétés de tir avant la Révolution*, par Gaston Lavalley, 1881.

- Fleurs et bouquets, Etude sur le jeu d'arc*, par Etienne Moreau-Nélaton, 1912.

Force est de constater que l'historiographie concernant l'archerie traditionnelle beursault puise essentiellement ses origines à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, époque féconde en recherches historiques locales et contemporaine des premières études menées par le mouvement folkloriste.



Le Musée de l'archerie et du Valois conserve un nombre important de registres de compagnies d'arc dans lesquels sont consignés les événements marquants et quotidiens de la vie d'une compagnie d'arc.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

1. Viabilité de l'élément

Indiquez les menaces éventuelles pesant sur la pratique et la transmission de l'élément.

Le beursault étant depuis plus de trois siècles un « jeu » plutôt qu'un « sport », les chevaliers de l'arc s'efforcent de maintenir l'esprit d'honneur et de courtoisie au sein de leurs compagnies. Cependant, la recherche de résultats sportifs prend de l'importance dans l'esprit d'un bon nombre d'archers, ne serait-ce que parce que les clubs sont plus prosaïquement soumis à leurs performances sportives pour bénéficier de subventions, l'esprit décrit par les anciens chevaliers tend donc à décliner.

Depuis les échanges internationaux dans le cadre fédéral et sportif, en particulier après le premier quart du XXe siècle avec la reconnaissance du tir à l'arc comme discipline olympique, les règlements de l'archerie anglaise finirent finalement par être adoptés et pratiqués en France. Cette pratique, davantage axée sur les points à obtenir en cible a véritablement scindé le tir à l'arc traditionnel du tir sportif. A tel point qu'aujourd'hui, la discipline « historique » de cette fédération est davantage considérée comme une discipline à part entière, derrière le tir sur cibles anglaises, le tir campagne et les tirs 3D et nature. Le tir à l'arc français ne connut pas cette césure définitive du fait de l'origine de la Fédération : même si le beursault est parfois placé comme une pratique quelque peu satellite, clubs et compagnies cohabitent bien souvent dans une même association, le Capitaine de la compagnie d'arc étant aussi le Président du club (en 1982, une loi interdit la désignation par titres militaires). Toutefois, afin que la pratique se perpétue sans être dénaturée, plusieurs mesures ont été prises et restent à envisager.

De manière informelle, il est à noter que la discipline du beursault a commencé à s'adapter depuis de nombreuses années : entraînement des jeunes et adolescents, acceptation de tous les types d'arc, y compris les « arcs droits » qui représentent la forme la plus ancienne technologiquement (parfois faits d'un simple morceau de bois nu, sans stabilisateurs ni viseur). De même, il appartient à chaque Capitaine/Président d'associer et d'expliquer les spécificités du tir beursault, son cérémonial et sa raison d'être.

Plus concrètement, la réalisation du présent inventaire, couplé aux études réalisées pour soutenir la reconnaissance du bouquet provincial au titre de patrimoine culturel immatériel national (puis mondial) ont pour effet principal de sensibiliser les populations locales, à commencer par les archers, au patrimoine inhérent à leur pratique. Expositions, conférences, rencontres et enquêtes ethnographiques valorisées sous forme d'archives audio-visuelles sont l'occasion de diffuser ces savoirs et de se les réapproprier.

2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Indiquez ici les modes et actions de valorisation, les modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international). Des inventaires ont-ils déjà été réalisés ? De quel type de documentation disposez-vous ? Disposez-vous d'une bibliographie ? Quelles sont les mesures de sauvegarde qui ont été prises, le cas échéant ?

En terme de presse, le magazine fédéral *Le tir à l'arc*, le magazine *Tir à l'arc magazine* et le journal en ligne *L'Archer Français* sont les principaux vecteurs de communication parlant régulièrement du beursault, de ses concours et du Championnat de France beursault qui regroupe chaque année près de 500 archers, qualifiés sur plusieurs milliers de participants.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le *Musée de l'archerie et du Valois*, à Crépy-en-Valois (60), en plus de sa salle de documentation et sa salle dédiée aux traditions de l'arc en général et du beursault en particulier, organise régulièrement des expositions et conférences sur le beursault, en partenariat avec la compagnie d'arc de Crépy-en-Valois pour faire visiter un jardin d'arc.

Les rondes, familles, compagnies d'arc et certaines ligues fédérales, se chargent de référencer, fixer et faire évoluer les traditions, en prenant en compte les évolutions contemporaines de la pratique.

Enfin, la Fédération Française de Tir à l'Arc elle-même est porteuse d'une candidature pour le « bouquet provincial », fête traditionnelle affiliée à la pratique du tir beursault, présenté par ailleurs sur une autre fiche d'inventaire, en vue d'une reconnaissance par le Ministère de la Culture et de la Communication mais aussi par l'UNESCO.

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Indiquez comment et dans quelle mesure les communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire.

Les principaux acteurs étant intervenus dans l'élaboration directe de cette fiche sont l'équipe du Comité de pilotage qui a été mis en place par la FFTA et le musée de l'archerie pour la réalisation de cet inventaire

- le Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc, Philippe Bouclet
- la Ville de Crépy-en-Valois via l'attachée de conservation, directrice du Musée de l'Archerie et du Valois, Marion Roux-Durand
- l'équipe de rédaction du journal en ligne *L'Archer Français*, et son rédacteur en chef, Thomas Fressin
- Le Président de la Famille de la Brie et membre du Conseil d'Administration de l'Association des Amis du musée, Frédérick Pryka
- l'archer qui a impulsé toute cette démarche, empereur de la Compagnie d'arc de Pontoise, Jean-Pierre Bouffon
- l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel, organisme-conseil. Et son directeur, Michel Colleu, qui a mené des entretiens ethnologiques accompagné par des archers

La communauté des archers a fortement été sollicitée, notamment lors de :

- Entretiens ethnologiques filmés⁷(32 heures au total),
- Entretiens et dons de mémoire lors du « bouquet provincial » de Compiègne de 2013, et présence lors du « Bouquet provincial » de Paris en 2014
- Inventaire participatif des pratiques et éléments sociologiques utiles sur les compagnies d'arc,
- Conférences et expositions sur le sujet :
 - « *Traditions d'archers* », Musée de l'archerie et du Valois, 30/03-28/07 2013
 - « *C'est le bouquet ! Au cœur de la grande fête de l'archerie traditionnelle* » 11/05 - 30/06 2013, Musée de l'archerie et du Valois-Musée Antoine Vivenel de Compiègne.

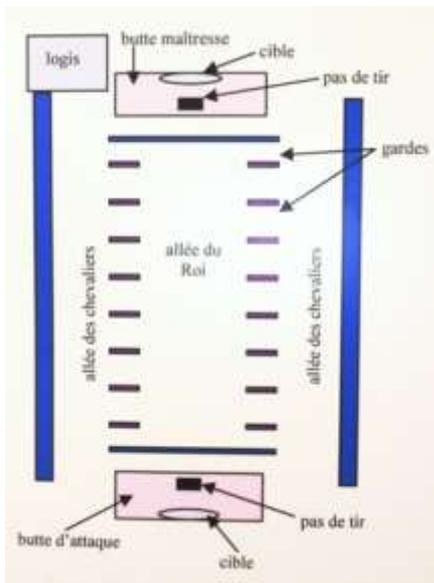
⁷ Réalisés par Michel Colleu, de l'OPCI, dans le cadre de cet inventaire, pour le compte de la FFTA et du Musée de l'archerie (où ont été déposés les 35 heures de films)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Conférence « *Un demi-siècle d'anecdotes sur le tir à l'arc en Brie et ailleurs* », Philippe Gouble, Annet-sur-Marne,
- Présence exigée à des « Etats-Généraux de l'archerie » en janvier 2013 à Compiègne,
- Demandes de soutiens au profit du projet de reconnaissance des « bouquets provinciaux » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité
- Rencontre-étape du 06/12/2014 à Crépy-en-Valois qui a rassemblé plus de 200 personnes pour célébrer la remise du dossier UNESCO.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 3 – Plan et maquette d'un jeu d'arc beursault



Source : Collections et fonds d'image du Musée de l'archerie et du Valois

Annexe 4 – Tir à l'arc avec cible, d'après David Teniers II dit le jeune. Huile sur toile, XIXe siècle. Collection du Musée de l'archerie et du Valois



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 5 - Lundi soir, G. Van Strydonck. Huile sur toile, 1884. Collection du Musée de l'archerie et du Valois



Annexe 6 –Cartes beursault décorées et mandats



Carte de la saint Sébastien, Compagnie d'arc d'Esbly, 19 janvier 1866.
Collection du Musée de l'archerie et du Valois.

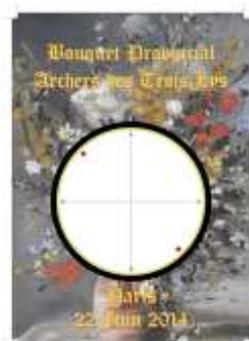


Carte de l'abat l'oiseau du 14 avril 1885 organisé par la Compagnie d'arc
Crépy-en-Valois. Collection du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Mandat de Prix aux Volailles de l'année 1877 organisé par la Compagnie d'arc de Chantilly. Collection du Musée de l'archerie et du Valois



Carte du bouquet provincial de la Compagnie des Archers des Trois Lys, 22 juin 2013. Collection du Musée de l'archerie et du Valois